

## Quand Blanquer plonge en eaux troubles

Stupéfiant ce Blanquer ! Tout seul, il a découvert le secret de l'échec scolaire. Si les enfants échouent dans leurs études, c'est que leurs parents dilapident l'allocation de rentrée en « achats d'écrans plats ». Voilà une fine analyse, elle fera effectuer à la sociologie de l'éducation un bon prodigieux. Certes, on pourrait reprocher à son auteur un rien de mépris aristocratique et lui conseiller de porter désormais perruques poudrées, culottes et bas de soie. Mais là n'est pas l'essentiel. Aussi grotesque qu'il puisse paraître, le propos blanquérien ne constitue pas un simple dérapage. Il a une double fonction. D'une part, en alimentant la polémique, il fait diversion en jetant un voile pudique sur les conditions lamentables de cette rentrée. D'autre part, il fait porter sur autrui la responsabilité des dysfonctionnements du système d'enseignement. Or la pandémie vient de mettre en évidence les carences de celui-ci. Pénurie de masque, de test et de personnel : l'École n'était pas en mesure de faire face à ses obligations. Le manque flagrant d'enseignant.e.s, n'a pas permis d'organiser des dédoublements garantissant aux élèves la continuité des enseignements dans des conditions acceptables de sécurité. Il ne s'agit pas là d'un accident conjoncturel mais d'un état structurel, fruit des choix sociaux et politiques de ces dernières décennies.

## Et ce n'est pas fini !

Lemaire a prévenu qu'il faudrait éponger la dette publique. On ne doit jamais chagriner les financiers. Macron, ou ses successeurs, se préparent à nous refiler l'addition et celle-ci risque d'être salée. Dans un contexte de crise économique, sociale, écologique, permanente et systémique, il ne nous feront aucun cadeau. Déjà ils multiplient les mesures de contrôle social et politique afin d'assurer la paix civile. Darmanin nous a averti en cette rentrée, la mode sera au bleu policier.

Ne nous leurrions pas, nous entrons dans une zone de tempête. Notre seule arme reste l'action collective. Dans l'histoire du salariat, les dominants ont toujours cherché à nous diviser, à nous isoler, à nous empêcher de nous unir. L'Éducation Nationale n'échappe pas à cette règle. Individualisation des statuts, individualisation des carrières et maintenant des recrutements devraient devenir le lot commun.

**Dès lors se syndiquer ne représente donc pas une option parmi d'autre. Il s'agit d'une impérieuse nécessité. Aujourd'hui, plus que jamais !**

*Journal réalisé collectivement  
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation  
et imprimé par eux*

*Numéro de CPPAP : 0313 S 05109  
Directrice de publication : G. FRANCOIS  
Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s  
Abonnement : 20€*

**SUD-Éducation 76-27**

*8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen  
tel : 02 35 89 89 83 ✉ sudeduc@sudeduc7627.org  
<http://www.sud-education-hautenormandie.org/>  
<https://www.facebook.com/sudeduc7627>*

Page 1 : Édito

Page 2 & 3 : Scandale dans les ULIS

Page 4 : Loi Rhilac

Page 5 : La laïcité selon Blanquer

Page 6 & 7 : Halte au projet local d'évaluation (Lycée)

Page 8 : Grève à Sanofi

Page 9 : NON au pass sanitaire !

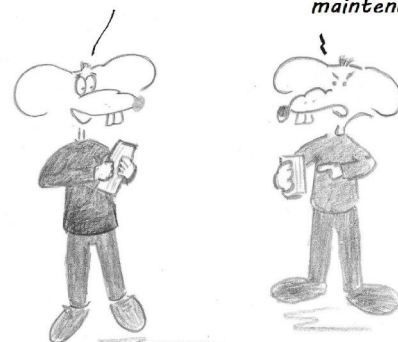
Page 10 : Syndiquez-vous ! Cap au SUD

**Sommaire**

### FAKE NEWS CHEZ LES PARENTS D'ELEVES

*Tu as vu ?  
Blanquer veut distribuer  
des écrans plats  
à toutes les familles !*

*C'est malin !  
Qu'est-ce qu'on va bien  
pouvoir faire de l'alloc'  
de rentrée scolaire  
maintenant !*



S.

# SCANDALE CONCERNANT LA SCOLARISATION DES

Cette année, les conditions de rentrée dans les dispositifs ULIS des collèves sont tellement scandaleuses que cela en devient difficile à croire. Ces attaques contre l'inclusion scolaire sont inédites. Elles confirment le fait que notre hiérarchie ne recule devant rien pour appliquer la politique de destruction massive de l'école publique, exigée par Blanquer et toute la Macronie libérale.

Dans de très nombreux collèves du département, les élèves inscrits dans ces dispositifs ont fait leur rentrée sans enseignant, ou ont été accueillis par des enseignants contractuels, recrutés quelques heures avant leur prise de poste dans des conditions pitoyables (annonces sur Pôle Emploi).

Cinq enseignants du premier degré qui étaient sur ces postes l'année dernière et qui souhaitaient rester en poste ont été évincés d'une manière extrêmement brutale. Dans un seul but : retourner en primaire pour pallier le manque criant d'effectif dans le premier degré. On manque de profs en primaire ? Solution facile pour la Rectrice Mme. GAVINICHEVET et le DASEN M. Wambecke : retirons les profs de primaire des ULIS. Après tout, un prof des écoles pour 12 élèves en situation de handicap, ça coûte trop cher ! Allez hop, retournez travailler dans le primaire bande de feignants, les contractuels coûtent moins cher que vous !

Ces décisions prises en toute connaissance de cause par M. le DASEN de Seine-Maritime montrent bien son mépris total pour les plus fragiles. On écrase tout, surtout les plus faibles. Certains collèves viennent pourtant d'être acceptés à la formation préparatoire au CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive), c'est complètement incompréhensible. On crée vaguement à la hâte une procédure de validation des acquis au dernier moment pour faire croire que les collèves n'ont pas

fait les bonnes démarches, on crée des nouvelles ULIS sans aucun moyen ni professeur spécialisé et voilà ! Que les syndicats, les élus, les journalistes ou les parents se plaignent et le discours est bien rodé : « Mais voyons, regardez ces profs qui se plaignent tout le temps, on ouvre des ULIS et on cherche à recruter ! Mais on ne trouve pas d'enseignants... nos annonces Pôle emploi pour les « Ulysse » (véridique...) sont tellement jolies pourtant ! ».

Comment peuvent-ils encore se regarder dans une glace ? La scolarisation de plusieurs dizaines (plus d'une centaine) d'élèves en situation de handicap est mise à mal, alors que ces élèves, souvent fragiles, ont besoin d'une stabilité et d'une sécurité affective sans faille pour s'épanouir. Sans exagérer, leur scolarité et donc leur avenir sont en danger. Il s'agit d'une maltraitance institutionnelle incompréhensible envers les élèves qui ont le plus besoin des services publics de l'État.

Il est même demandé de plus en plus dans certains dispositifs avec un enseignant spécialisé en poste, de dépasser les limites légales du nombre d'élèves. Il faut bien sûr accueillir les élèves qui sont sur liste d'attente, ou devraient être scolarisés dans des ULIS sans enseignant (l'effectif d'une ULIS est normalement limitée à 12 élèves dans le second degré). Il est maintenant demandé d'en accepter 13, 14, 15 ! Aucune limite n'existe ! Les PLC doivent donc inclure les élèves d'ULIS sans aide de profs spécialisés, bien souvent sans AESH (voir plus loin), dans des classes frôlant parfois les 30 élèves (dont la moitié avec des PAP, PAI, PPRE et j'en passe...). Comment ça ? Vous ne pouvez pas ? Vous refusez ? Bande d'incompétents ! Comment osez-vous traiter de la sorte les handicapés ? Notre hiérarchie est d'une mauvaise foi à s'en taper la tête contre les

murs...

Entre violence, acharnement et obstination ...

## En Résumé :

Quelques chiffres clés avec des données précises (contactez-nous pour les mettre à jour!)

**5** enseignants en formation ou souhaitant se former renvoyés dans le premier degré

**7** établissements sans enseignant.e ou avec un contractuel récemment recruté en urgence (Bacqueville – St Nicolas d'Aliermont – Jean Zay à Sotteville-lès-Rouen – Georges Braque à Dieppe – Delvincourt à Dieppe – Yerville – St-Saëns)

**5** enseignants avec un contrat précaire (contractuels recrutés au dernier moment, souvent sur pôle emploi par une annonce scandaleuse : Bolbec, Texcier à Grand Quevilly, Claude Bernard à Grand Quevilly, Auffay, Duclair)

**3** dispositifs sans AESH (Mont-St-Aignan, Claude Bernard au Grand Quevilly, Auffay)

**2** dispositifs dans lesquels les AESH ne sont pas présents à temps complet et le service n'est pas complété (Blangy sur Bresle et Damville)

## NOUVELLE AFFICHE BLANQUER



NE PAS PERMETTRE A SACHA  
ET NEISSA D'ETRE DANS LE  
MÊME BAIN.

C'EST ÇA L'EGALITE

AVEC LE PASS SANITAIRE !

S.

# ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP AU COLLÈGE

## Pour aller plus loin :

La souffrance des personnels contractuels (non préparés, souvent des PE sur liste complémentaire) et des 5 enseignants évincés manu militari et sans raison valable est importante, surtout quand ils connaissent les conditions catastrophiques de la rentrée pour leurs anciens élèves.

Il est à noter également que tout cela arrive dans un contexte de refonte de l'organisation concernant les AESH, dans le cadre de la fondation récente des PIAL (Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés), qui ont pour but de permettre « plus de réactivité et plus de flexibilité » (ça commence à sentir mauvais...) pour les AESH. Le but est surtout d'économiser des moyens financiers au mépris quelquefois de la réussite des élèves et des conditions de travail des AESH (pourtant déjà très précaires !), bien que la situation soit très disparate selon les PIAL (14 en Seine-Maritime). A certains endroits, les AESH qui étaient à temps plein sur les ULIS doivent consacrer des heures pour d'autres missions et sont donc moins disponibles pour le dispositif ULIS.

Dans quelques collèges, les AESH qui suivaient des élèves depuis plusieurs années se sont vus assigner d'autres élèves au mépris d'un suivi efficace sur la longue durée.

Des élèves en situation de handicap ont donc perdu cette année leur enseignant.e référent.e et leur AESH. Il est urgent que M. le DASEN revienne sur sa décision en réintégrant sur leur poste les enseignant.e.s évincé.e.s qui le souhaitent, en donnant de véritables moyens à l'enseignement inclusif et en créant un vrai statut de fonctionnaire titulaire pour les AESH.

## Bref historique

- Mars/Avril 2021 : pendant le mouvement (dispositif de mutations et de changements de poste au sein de l'EN), les collègues en ULIS collège ne voient pas leurs postes apparaître et interpellent les syndicats. Ils n'ont jamais été informés d'un changement à venir.

- 27 avril : Audience intersyndicale (après le mouvement), le DASEN ne revient pas sur sa décision et l'explique : il manque d'enseignants spécialisés donc il devra placer des contractuel.le.s devant les élèves. Il réquisitionne donc les PE (Professeurs des écoles du premier degré) non titulaires. Il promet de leur repropose leur poste s'il ne trouve ni enseignant.e du second degré, ni contractuel.le.

- 9 juin 2021 : Rassemblement des coordonnateurs ULIS devant l'Inspection Académique. Les collègues demandent à être reçus en audience. Le DASEN refuse.

- 11 juin : Une délégation est reçue sans être entendue. Le DASEN a réaffirmé sa décision de retirer les professeurs des écoles non certifiés des postes d'enseignants en ULIS, même ceux qui ont une expérience certaine dans ce dispositif. Il prévoit de favoriser l'accès des postes ULIS collège aux enseignant.e.s du 2nd degré, de chercher des candidatures de contractuel.le.s pour ces postes, et de solliciter les professeurs du 1er degré non certifiés qui partent en formation CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) pour savoir s'ils souhaitent retourner sur leur poste. La réponse leur sera donnée avant la rentrée d'après ses dires. Le DASEN annonce que cette décision est provisoire pour cette année et que la situation sera réexaminée l'année prochaine.

- Juin : les enseignants concernés formulent des recours administratifs. Plusieurs mails envoyés pour avoir des informations restent sans réponse.

- 30 août : Les syndicats sont contactés pour venir soutenir les recours le mardi 31 août à 17h.

- 31 août : Conclusion du DASEN : le mouvement a fonctionné puisque les postes ne sont plus disponibles au mouvement.... Une attaque de hackers russes, sans doute....

- Depuis la rentrée : Plusieurs collèges se retrouvent sans enseignants pour les dispositifs ULIS, ou avec des enseignants inexpérimentés, non formés, ou des contractuels recrutés quelques heures avant leur prise de poste.

Depuis quelques années, les contractuel.le.s sont de plus en plus nombreux.ses ! Un joli petit test pour voir si ça passe. Et le pire, c'est que ça passe ! Vous la sentez arriver, l'attaque massive contre les statuts comme l'ont subie les cheminots ? C'est maintenant qu'il faut dire STOP, avant qu'il ne soit trop tard. Vous êtes en poste dans une ULIS ou une SEGPA (les prochains sur la liste...) ? Vous enseignez dans un établissement avec un de ces dispositifs et vous ne souhaitez pas le voir disparaître ? Contactez-nous à [sudeduc@sudeduc7627.org](mailto:sudeduc@sudeduc7627.org) pour que soit créé un groupe de partage pour échanger à ce sujet et pour se défendre collectivement. Nous avons besoin de toutes les informations possibles, la hiérarchie joue sur notre division

# La loi Rhilac ou le retour du statut des directeurs

## Surcharge de travail et remise en cause du travail d'équipe

Le projet n'est pas neuf, loin s'en faut. En 2019, la loi d'orientation parle déjà dans un amendement de la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux visant à permettre de regrouper des collèges et des écoles à l'initiative des collectivités territoriales.

Suite à la mobilisation et aux grèves des enseignant.e.s du 1er degré, cet amendement est retiré de la loi.

Première victoire mais le projet reste dans les tuyaux.

En septembre 2019 de triste mémoire, notre collègue Christine Renon, directrice d'école se suicidait dans son école. Cela remit sur le devant de la scène la surcharge de travail des directeurs et directrices. Mais notre ministère en profita pour l'instrumentaliser et la députée Cécile Rhilac en profita pour revenir à la charge avec une proposition de loi créant la fonction de directrice d'école.

Pourtant, après le suicide de Christine Renon, une enquête ministérielle est lancée par le ministère sur les conditions de travail. 65% des directeurs et directrices ont répondu :

- ils et elles s'estiment suffisamment reconnues par les IEN, les municipalités et les enseignant.es à plus de 80% et ne souhaitent pas de statut à 91%

- ils et elles demandent à disposer de temps et de moyens pour assurer le cœur de leur fonction : le suivi collectif des élèves et des projets pédagogiques, le travail en équipe et le pilotage de l'équipe.

Rien à voir avec la loi Rhilac comme nous allons le voir.

En décembre 2020, le ministère annonce des mesures pour les directions d'écoles avec l'augmentation de la décharge de direction de 2 jours pour les écoles de 1 à 3 classes et pour celles de 9 à 13 classes, ainsi que la pérennisation de la prime annuelle de 450 euros bruts.

## Trait-on enfin dans le bons sens ? La revendication de plus de temps serait-elle en passe d'être entendue ?

En mars 2021, le Sénat réintroduit la proposition d'une autorité fonctionnelle des directeurs. C'est-à-dire que les directeurs-trices ne seraient pas à proprement parler les supérieurs hiérarchiques des autres enseignant.e.s (pas de pouvoir disciplinaire) mais ils pourraient organiser le service de manière plus directive (organisation des APC, planning des conseils, remise et nombre des livrets, répartition des classes).

La loi Rhilac introduit une « délégation de compétences de l'autorité académique ». C'est-à-dire le transfert de certaines prérogatives du DASEN ou de l'IEN aux directeurs et directrices. Par exemple : recrutement des contractuel.e.s, sélection des enseignant.e.s sur les postes à profil.

Le directeur-trice deviendrait aussi celui ou celle qui « administre l'école et en pilote le projet pédagogique ». C'est-à-dire qu'il, elle, aurait un droit de regard sur les pratiques des ensei-

gnant.e.s, la validation des projets et l'analyse des évaluations nationales.

## Les conséquences plus que probables :

- Menace sur les conseils des maîtres-ses : c'est bien un modèle démocratique et collégial qui est menacé.
- Remise en cause d'un véritable collectif de travail.
- Les directeurs et directrices devront rendre des comptes aux directions académiques et faire appliquer les décisions sans se poser de questions.
- Surcharge de travail pour les directeurs et directrices : alors que le sujet est la charge de travail, la loi propose d'en rajouter en confiant des missions de coordination et de formation.

Nous avons déjà réussi par nos grèves et luttes à repousser ce projet, si nous voulons gain de cause il faudra retourner battre le pavé jusqu'au retrait !

## NOUVELLE AFFICHE BLANQUER



*Permettre à Eva et Kellijah d'être séparés pendant une sortie scolaire.*

**C'EST ÇA L'EGALITE**

*Avec le pass sanitaire !*

S.

# C'est ça la laïcité de Blanquer...

Les affiches apparues à la rentrée sur les murs de la ville et bientôt placardées sur les murs de nos bahuts sont éloquentes : si la brunette Neissa peut aller à la piscine comme le blondinet Sacha, si une petite fille noire de peau lève la main aussi haut que sa camarade blanche, si la petite fille au prénom qui signifie « en fleur » en arabe peut penser par elle-même, c'est grâce à notre généreuse République laïque et à son école. Cette campagne dont le racisme et l'imaginaire post-colonial ont été dénoncés par SUD Éducation a provoqué l'indignation, notamment de Rachid, instituteur aux 60 000 abonnés dont le Tweet sonne si juste : « Ne pas supposer que Neissa, Milhan, Aliyah, Malia, Tidiane, Imrane, Ismail, Elyjah, Kellijah et Inès seraient davantage concernés par les atteintes à la laïcité, en se basant sur leurs prénoms ou leur couleur de peau, c'est ça la laïcité ».

Les affiches ont été réalisées les 12 et 13 juillet 2021 dans des établissements vides, avec des comédiennes - on imagine le cahier des charges du casting - dont le ministère croit bon de préciser sur son site qu'ils ont gardé leurs prénoms. Le surlendemain, s'installait le Comité interministériel sur la laïcité (CIL). En plein débat parlementaire sur la Loi « séparatisme » au printemps dernier, le gouvernement avait en effet pris la décision de dissoudre l'Observatoire de la Laïcité. Celui-ci était remis en cause depuis longtemps par les tenants d'une laïcité non inclusive pour qui la Loi de 1905 s'entend comme l'exigence de neutralité dans l'espace public là où la loi n'exige juridiquement que la neutralité de l'État. Au lendemain de l'assassinat de Samuel Paty, Blanquer avait condamné cet organe indépendant. Le CIL qui le remplace n'est pas indépendant lui, composé uniquement de membres du gouvernement. Nul doute que Blanquer, aux côtés de Darmanin et Schiappa, aura participé activement aux 17 décisions de ce comité dont le but explicite est énoncé par Castex qui n'hésite pas à mélanger les genres : « Enfin, nous traquerons sans relâche la haine en ligne et le cyberislamisme, qui gangrènent nos sociétés, notamment notre jeunesse, par-

fois en perte de repères ».

Nous voici, au nom de la laïcité, agents de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, mais aussi employés des CAF, CPAM, Pôle Emploi, chambres consulaires, organismes HLM, etc. ou de toute délégation de service public, chargé.e.s de combattre le terrorisme islamique ! Quelle « traque » allons-nous mener au nom de la République, celle dont la constitution de 1958 affirme : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances » ?

Dans l'Éducation, en matière de laïcité, il faut reconnaître à Blanquer une constance et un zèle indéfectibles. Souvenons-nous par exemple de son empressement, dès janvier 2018 à créer le Conseil des sages de la laïcité dans l'espoir de mettre fin à un supposé laxisme - le ministre se vit tout de même contredit lorsqu'il condamna « à titre personnel » la présence de mamans voilées lors des sorties scolaires... Souvenons-nous de sa lutte zélée contre l'obscurantisme, lui qui se fendit lors de la reprise après le confinement en juin 2020, d'une recommandation ignoble aux personnels de l'Éducation de rapporter tout propos tenu par les élèves, dans les classes, dans les couloirs, dans la cour de récréation, susceptibles de donner une interprétation dogmatique et religieuse à l'arrivée du Covid-19. Reconnaissons à Blanquer la subtilité de son raisonnement quand il imputa aux enseignant.e.s et universitaires « islamo-gauchistes » la responsabilité du meurtre abominable de Samuel Paty en octobre 2021. Et n'oublions pas que si l'hommage à notre collègue a été organisé dans la cacophonie, les appels à signaler tout incident ont été clairs et suivis d'effet : sur dénonciation d'un instituteur ou d'un principal, rappelons que des enfants ont été arrêtés et arrachés à leurs parents pour être interrogés au commissariat, qu'un collégien s'est retrouvé devant la justice (source Mediapart).

L'école est en effet le lieu où sont interdits les signes religieux non seulement aux agents mais aussi

au public. Au nom de l'émancipation des élèves, des référent.e.s ont été déployé.e.s dans tous les établissements sous Hollande. Mais si les référent.e.s tentent de régler les incidents par la pédagogie, ils, elles se voient aussi souvent incité.e.s à multiplier les signalements. Le CIL s'apprête à renforcer les « équipes académiques valeurs de la République » qui seront chargées d'analyser « les faits remontés quotidiennement par les établissements ». Il prévoit aussi de renforcer la formation des enseignants.e.s et c'est pourquoi nous avons reçu dans les établissements le « Guide républicain ». Mais Blanquer n'a pas attendu le CIL pour se tourner dès février 2021 vers Jean-Pierre Obin auteur de Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école (éd. Hermann, 2020), convaincu depuis son rapport de 2004 - s'appuyant, à charge, sur un panel d'une dizaine d'établissements dûment choisis - que l'on tait les atteintes à la laïcité et que l'on masque les dérives islamistes. Obin déplore la « complaisance » des INSPE à l'égard de l'islamisme au simple motif qu'on ose se pencher sur les thèmes du racisme et de l'islamophobie au sein de l'institution scolaire. La mission de formation sur la laïcité est donc confiée à un idéologue convaincu de la montée de l'islamisme en France.

Mais désormais, le gouvernement s'apprête à déployer, comme dans l'Éducation nationale, un plan de formation et un vaste maillage de référent.e.s laïcité dans tous les ministères. La campagne « C'est ça la laïcité » prend donc un autre sens : cette promotion d'une bienveillante multiculturalité aura sans doute pour effet de susciter l'adhésion générale à ce plan sur la laïcité. Pourtant, à l'opposé de l'esprit de la Loi de 1905, les amalgames sont à craindre, et la neutralité de l'État est en danger, c'est bien la suspicion généralisée que l'on va créer à l'égard des musulman.ne.s. De façon délétaire, le gouvernement poursuit sa dérive vers l'extrême droite. Enseignant.e.s, infirmier.ères, conducteur.trices de bus, employé.e.s aux missions de service public... soyons vigilant.e.s. Le fascisme gangrène l'État et nos dirigeant.e.s pourraient bien nous faire perdre nos valeurs humaines et solidaires.

# Halte aux projets locaux d'évaluation !

Conséquence de la réforme du lycée et de la suppression des Épreuves Communes pour l'obtention du baccalauréat (EC, anciennement E3C) à partir de cette rentrée, l'ensemble des matières du tronc commun (sauf le français et la philosophie) et des spécialités arrêtées à la fin de la première (une spécialité sur les trois) sont désormais évaluées intégralement en contrôle continu !

Dans la continuité de sa guerre à la liberté pédagogique, le ministère se saisit de cette occasion pour tenter une prise de contrôle par la hiérarchie de nos processus d'évaluation, à travers l'instauration des projets locaux d'évaluation. Il s'agit officiellement de limiter les inégalités entre élèves devant les « épreuves », mais cela ne résout en rien ce problème puisqu'en l'état actuel, les projets locaux d'évaluation devront être construits dans chaque discipline par les enseignant-e-s concerné-e-s, et chaque lycée continuera à avoir ses propres pratiques en la matière. Le seul moyen d'évaluer équitablement les élèves est de rétablir des épreuves nationales, avec des barèmes de correction nationaux !

Tout commence comme ça... Un arrêté du 27 juillet 2021 indique pour les lycées publics : « L'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration. » Il est précisé par une note de service du 28 juillet 2021 : « Il s'agit d'élaborer au sein de chaque établissement un cadre réfléchi et organisé au sein de l'équipe pour l'évaluation des élèves, formalisé par un projet d'évaluation pour l'établissement partagé à l'échelle de la communauté éducative. »

Le premier problème, sans considérer les dérives possibles (voir plus loin), est, qu'appliquer cet arrêté causerait une atteinte

grave à notre liberté pédagogique : « La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. » (article L912-1-1 du Code de l'Éducation). En effet, le Conseil Pédagogique, en plus de n'avoir aucun rôle décisionnaire (donc il ne peut rien « valider »), ne peut, d'après ce texte, exercer de contrôle sur notre organisation pédagogique. Heureusement, un arrêté ayant moins de valeur juridique qu'une loi (principe de la hiérarchie des normes), celui-ci est invalide puisqu'il ne peut contredire le code de l'Éducation.

Beaucoup d'entre nous sont bien placé-e-s pour savoir qu'au vu de l'immense diversité de nos pratiques pédagogiques, il serait bien insensé de vouloir que nous évaluions tou-te-s exactement de la même façon. Mais on pourrait se dire en lisant cet arrêté qu'il s'agit plus de poser un cadre très général sur le principe des évaluations, et que même si ce nouvel objet pédagogique non identifié pose des problèmes légaux, il sera plus ou moins inoffensif et respectueux de nos façons de travailler...

C'est là que ça se gâte. Le ministère a publié courant septembre un « Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique », et là, en lisant le préambule de ce monstre de 94 pages, on comprend tout de suite où il veut en venir.

« Ce guide de l'évaluation au service des apprentissages des lycéens s'adresse en premier lieu aux professeurs et aux cadres de l'éducation nationale, inspecteurs et personnels de direction, mais aussi aux familles et aux élèves. » Bon, on a compris. Les chef-fe-s et les familles vont vite nous de-

mander des comptes sur nos évaluations si on n'est pas dans la droite ligne des « préconisations » ministérielles...

« Il concerne le cycle terminal du parcours de l'élève au lycée mais il donne également un cadre qui peut avoir des déclinaisons sur l'ensemble des niveaux du lycée général et technologique. » Allez, tant qu'on y est, autant contrôler les évaluations de tout le lycée, seconde comprise !

« [...] il revient aux enseignants de déterminer les évaluations qui seront à visée certificative dans le cadre du contrôle continu, et qui interviendront, coefficientées, dans l'obtention du baccalauréat [...] Le choix des évaluations ainsi prises en compte est le fruit d'une décision de l'enseignant, prise de façon privilégiée en équipe pédagogique (autour du groupe classe 1 et/ou dans un cadre disciplinaire), et d'une appropriation collective de l'établissement. » Du coup qui décide ? L'enseignant-e, l'équipe, ou l'ensemble de l'établissement ?

Et ça continue : « L'établissement des moyennes trimestrielles ou semestrielles doit donc toujours faire l'objet d'une procédure (modalités de calcul) suffisamment simple, et facilement compréhensible par les familles. », « Le contrôle continu [...] implique donc d'articuler l'expertise fine de l'enseignant [...] avec une exigence collective qui suppose un cadre clair et partagé. », les notes pour le bac doivent provenir de « travaux donnés à tous les élèves d'un même groupe classe et validant les mêmes connaissances, compétences et capacités. » « La moyenne doit [...] être construite à partir d'une pluralité de notes, au moins trois par trimestre [et] porter sur des situations variées qui évaluent des connaissances, des compétences et des capacités différentes et complémentaires [...] ». On ne voudrait pas vous gâcher le plaisir de la lecture intégrale du guide

en en citant davantage... Quand on sait comment l'introduction du contrôle continu pour le bac à la faveur de l'épidémie de Covid-19 a faussé nos rapports avec certain-e-s élèves et causé négociations ou évitement des évaluations, tout ça nous ouvre la perspective de joyeuses procédures...

Quant aux chapitres concernant les disciplines, c'est un vrai régal. Par exemple, en mathématiques, on nous explique bien notre métier : « Il semble raisonnable de consacrer environ 10 % du temps d'enseignement à des travaux d'évaluation en classe diversifiés et de durées variées. [...] En amont de l'évaluation à visée certificative, il est nécessaire de [...] proposer un nombre suffisant d'activités d'entraînement en classe ou à la maison [et] de permettre, par exemple à partir d'auto-évaluations (non prises en compte dans la moyenne), un travail sur les erreurs éventuelles. [...] Il faut éviter un découpage très fin des points attribués [...] On peut regrouper des micro-questions pour fluidifier le barème (0,5 point si une des trois est faite, et donner le maximum à partir de deux micro-questions traitées sur trois) ». On trouve selon les matières des indications sur le nombre de points à attribuer à chaque situation, le nombre de devoirs à faire de chaque type, ceux qu'on devrait tirer d'une banque nationale de sujets... Vous serez ravi-e-s de trouver tout ce qu'il faut pour bien réussir votre année d'enseignant-e/certificateur-trice, sous le contrôle des élèves et des familles à qui ce guide est également destiné.

**On voit bien dès lors tous les abus possibles :**

- que ce guide qui n'a aucune valeur légale (pour l'instant) nous soit présenté comme un cadre incontournable par la hiérarchie
- que le ou la chef-fe d'établissement tente de co-rédiger le projet local d'évaluation dans chaque matière
- qu'il demande à le faire voter en CA (ce qui n'est pas prévu, il doit juste être présenté) ou fasse des contre-propositions
- qu'il tente d'en transposer certaines parties dans le règlement intérieur
- que des collègues qui ne souhaitent pas renier leur liberté pédagogique se voient stigmatisés et isolés
- que les procédures contre les modalités d'évaluation des enseignants se multiplient, guide de l'évaluation ou projet local d'évaluation à l'appui
- que les élèves soient évalués en permanence...

Le fond du problème est qu'avec le contrôle continu pour le baccalauréat, notre préoccupation principale ne va plus être la formation mais la certification. En tentant de piloter à notre place le choix des évaluations à visée certificative, les modalités de notation et tout le reste, le ministère considère que nous ne sommes pas capables de produire des moyennes représentatives du niveau de nos élèves. Dans ce cas, revenons à des sujets nationaux avec des barèmes nationaux pour des épreuves nationales du baccalauréat !

Résistons collectivement contre cette nouvelle tentative d'asservissement du ministère ! Si la concertation entre collègues et la réflexion sur nos pratiques semble relever du bon sens, refusons pour autant de faire remonter les projets locaux d'évaluation pour nos matières ! Militons pour le rétablissement d'épreuves nationales, seules garantes de l'équité des élèves devant l'évaluation ! Redonnons du sens à nos pratiques, et refusons de nous transformer en machines à délivrer le baccalauréat !



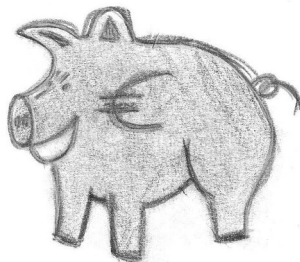
# À Saint-Aubin-lès-Elbeuf, grève contre « Sanofric » !

Depuis le 6 septembre, les salarié.es de l'usine Sanofi près d'Elbeuf sont en grève, avec le soutien des syndicats CGT et Sud-Chimie. C'est une nouvelle réaction de colère et de résistance de salarié.e.s de cette multinationale du médicament face au vaste plan de restructuration mis sur les rails depuis 2019. De ce plan destiné à réaliser 2 milliards d'économies l'aspect le plus connu est la programmation de 1700 suppressions d'emplois en Europe, dont 1000 en France. En mars dernier une montée sur Paris des salarié.e.s du groupe dénonçait notamment le scandale du massacre de 400 emplois dans le secteur de la recherche à l'heure du Covid.

C'est un autre aspect du plan de restructuration de Sanofi qui mobilise les 300 salarié.es de St Aubin. Sanofi veut externaliser dans une structure autonome baptisée EuroApi six de ses sites européens de production de principes actifs (molécules à la base de la fabrication de médicaments), dont St Aubin et Vertolaye (Puy de Dôme). Une entrée en bourse en 2022 cristallise les inquiétudes. Sanofi ne conserverait que 30% du capital, avec de nouveaux investisseurs pour les 70% restants. Mais quid des intentions pour l'avenir de ces nouveaux actionnaires ? C'est la question de la pérennité du site et de ses emplois qui est à

l'origine d'une mobilisation qui prend la forme d'une heure de grève quotidienne en fin de poste, et de rassemblements devant l'usine, au cours desquels la grève est reconduite. Les grévistes veulent des garanties pour l'avenir de leur site. Celui-ci est en partie vieillissant : que Sanofi s'engage sur les investissements nécessaires à sa rénovation ! Le groupe, qui a affiché des profits records en 2020, en a largement les moyens. Les grévistes veulent aussi des garanties sur l'emploi et les reclassements chez Sanofi dans le cas où le projet EuroApi connaîtrait des difficultés dans l'avenir. Personne ne veut voir se reproduire le mauvais scénario de la raffinerie de Petit-Couronne par exemple, vendue par Shell à Pétroplus, dont la faillite quelques années plus tard a entraîné la fermeture de la raffinerie et la liquidation de plusieurs centaines d'emplois ! Soyons solidaires de ces salarié.e.s car vraiment, il y en a ras-le-bol de ces entreprises qui font du fric sur la santé publique !

## "FLAMBEE HISTORIQUE DES PROFITS DES GEANTS DU CAC 40 EN 2021"



C'est Le Figaro qui l'a écrit  
le 5 août !

Bah ça ruisselle pas beaucoup !



S.

**I**l n'y aura pas de pass sanitaire, ni pour les élèves, ni pour les enseignants ». « L'école doit être accessible à tous. » Telles sont les déclarations de Blanquer ! Et pourtant...

Si un élève de plus de 12 ans non vacciné est considéré cas contact à risque, il sera évincé de l'école 7 jours et bénéficiera de la continuité pédagogique. Il y a deux problèmes face à cette situation : les professeur.e.s ne pourront pas assurer à la fois leurs cours en présentiel et gérer le distanciel et surtout, quelle école de la République ose priver des mineur.es de l'accès au savoir ? L'école n'est plus accessible à tou-te-s, elle est accessible à celles et ceux dont les parents ont accepté le vaccin. Quel bel exemple d'école inclusive !

Même injustice pour les sorties scolaires : les élèves non vaccinés ne pourront pas participer aux sorties scolaires à compter du 30 septembre si l'activité prévue implique le brassage de la population. Une fois encore, les mineur.e.s ne pouvant pas se vacciner sans l'accord de leurs parents, ils seront exclus d'une partie de l'enseignement car ces sorties sont souvent l'aboutissement de projets travaillés au sein des classes, rendant ainsi les apprentissages plus concrets.

Quand on connaît la corrélation entre le niveau social et la difficulté d'accès aux soins, on comprend alors qu'une fois de plus, les enfants pauvres paieront le prix d'une gestion gouvernementale abjecte et totalement en dehors des réalités du terrain. Le seul moyen de maintenir au maximum les écoles ouvertes sans prendre de risque pour les élèves, c'est de diminuer les effectifs en augmentant le



# « Tout [aurait dû] être prêt »

nombre d'enseignant.e.s, distribuer masques, gel et purificateurs d'air, et en cas de cas de Covid, de fermer la classe en permettant rapidement à chacun.e de se faire tester, vacciné.e-s ou non, pour pouvoir revenir ensuite en classe.

« Tout est prêt » pour la rentrée ? Les élèves et les personnels de l'Éducation nationale pourraient dormir sur leurs deux oreilles car protégé.e.s par les mesures bienveillantes et la considération que notre administration a pour nous, enseignant.es, AESH, AED et pour vous, chère.e.s élèves et vos familles ? Et pourtant ....

Le pass sanitaire est devenu le seul « bouclier » face à la Covid et à son petit dernier variant (pour le moment) nommé Delta. Aucune mesure supplémentaire n'a été prise par rapport à la rentrée dernière, nous manquons toujours d'espace pour distancer nos élèves toujours aussi nombreux.se dans les classes, nous manquons toujours de savon et de gel hydroalcoolique, nous manquons toujours de personnels pour pouvoir désinfecter les locaux plusieurs fois par jour, nous manquons toujours de lavabos en nombre suffisant dans certains endroits. Il n'y a toujours aucune prise en charge financière de l'État pour aider les collectivités à installer des capteurs de CO2 et des purificateurs d'air dans les établissements. Tout cela contre les recommandations du

conseil scientifique. Le pass sanitaire n'est pas une protection contre les contaminations. A ce jour, le variant Delta représente 46% des infections chez les 0-17 ans, qui représentent 22% de la population générale. Le taux d'incidence a flambé en un an sur cette tranche d'âge depuis l'arrivée de ce variant, les chiffres parlent d'eux-mêmes : en août 2020, chez les 0-9 ans le taux d'incidence était de 10,7 pour 100 000, aujourd'hui, il est à 130 pour 100 000 ; concernant les jeunes entre 10 et 19 ans, le taux d'incidence s'élevait à 36,9 pour 100 000, aujourd'hui, il s'élève à 244 pour 100 000.

D'autres études montrent que le taux d'incidence baisse dans toutes les classes d'âge sauf chez les 0-9 ans où il continue d'augmenter. Rappelons-nous qu'avec ces chiffres, les vacances de printemps avaient été avancées en avril 2020 afin de freiner les contaminations. Six mois plus tard, la France entière passe à un protocole allégé de niveau 2 !

Non, la rentrée scolaire n'a pas été organisée de façon à maintenir les classes et les écoles ouvertes. Blanquer

prend consciemment le risque d'une augmentation des contaminations qui aboutira à la fermeture de classes, voire d'écoles entières comme cela a déjà été le cas à Sotteville par exemple depuis la rentrée. Cela entraînera des inégalités accrues entre les élèves et la dégradation de leur santé psychique. Si l'on ajoute à cela la détresse psychologique des personnels face à cette situation, l'École devient un vecteur de souffrance pour l'ensemble de ses usagers, dont on mesure déjà l'étendue des dégâts à long terme.

Il est urgent de mettre en œuvre une véritable politique de prévention et de protection de la jeunesse et des salarié.e.s en ouvrant des centres de vaccination de proximité, en développant la transparence et l'information sur les dits vaccins (risques, financement, bénéfices, ...), en multipliant les campagnes de tests dans les établissements scolaires, la distribution de masques et gel gratuits pour tou-te-s personnels et élèves, en levant les brevets sur les vaccins pour que la population mondiale puisse y avoir accès.

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**MOBILISONS-NOUS**  
**CONTRE LE PASS SANITAIRE**  
**POUR NOS DROITS**

# Cap au SUD cette année scolaire ?

**C**e journal est arrivé dans votre établissement et vous êtes en train de le feuilleter dans votre salle des maîtres ou votre salle des profs. D'abord merci d'y consacrer un peu de temps. Ce journal écrit localement a pour vocation de vous informer sur l'actualité des luttes, de vous présenter des formations, la vie de SUD éducation 76/27 et surtout de rester informé.e.s sur les perpétuelles contre réformes que les gouvernements successifs mènent contre notre école publique que nous voudrions laïque, égalitaire, émancipatrice...

Ce ne sont pas les embauches en CDD sur Pôle emploi de contractuel.les. toujours plus exploités toujours plus précarisés pour combler le manque de personnels dans le premier degré ou bien encore les projets locaux d'évaluation dans les lycées qui nous rassurent sur la gestion du Ministre et de sa Rectrice. Et si vous vous syndiquiez cette année à SUD Éducation ?

- Nous sommes d'abord **Solidaires** avec les précaires, les libertés publiques, les droits des femmes, les discriminations de genre ... avec les autres syndicats du rail, de la santé de la recherche, de la culture, ... Nos luttes doivent converger.

- Nous sommes **unitaires et intercatégoriels**.

Un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université pour une unité d'action du front syndical mais avec des débats démocratiques pour définir les actions nécessaires.

- Nous sommes **démocratiques**. Nos AG, locales et fréquentes, décident en complète autonomie. Pas de bureaucratie, vos élu.es et représentant.es partagent votre quotidien professionnel et nos moyens sont mobilisés pour vos luttes.

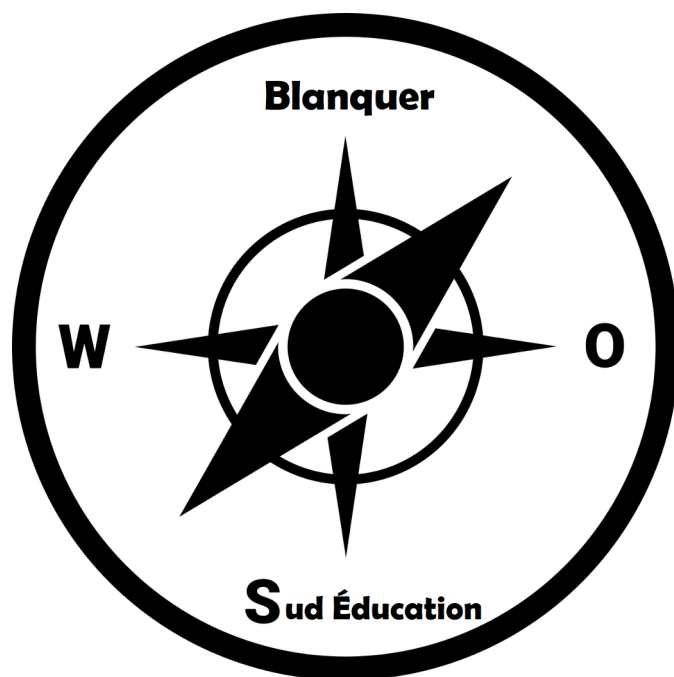
- **La lutte !** Pas de clientélisme et de cogestion.

Pas de négociation pour cautionner des contre-réformes. Les élections ne suffiront pas à obtenir des changements radicaux. C'est en construisant un mouvement social fort et uni que l'on pourra affronter le patronat et le gouvernement sous le contrôle des grévistes.

- Enfin nous souhaitons **une transformation sociale** majeure pour des revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail ...) car l'école et la société sont profondément injustes notre syndicalisme ne doit donc pas s'arrêter à la porte de nos établissements.

*L'avis du ministre Blanquer sur notre syndicat, le 6 février 2020 sur RTL:*

**« Quand SUD éducation dit quelque chose c'est une boussole qui indique le sud, donc l'inverse de ce qu'il faut faire »**



## PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION 76/27

Mel: [sudeduc7627@orange.fr](mailto:sudeduc7627@orange.fr), sur la toile: <https://sudeduc7627.org>  
<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

**ROUEN** : 8 rue de la Savonnerie,  
76000 ROUEN

☎ (&fax) : 02 35 89 89 83,  
☎ : 06 68 63 20 05

→ Mardi : 08h30 - 16h30

→ Mercredi : 09h00 - 12h00

& Après-midi (sur RDV)

→ Jeudi : 09h00 - 17h00

**EVREUX** : Bourse du travail,  
17 ter Rue de la Côte Blanche  
☎ : 09 50 50 86 15 (sur RDV)

**LE HAVRE** : Maison des syndicats,  
119 Cours de la République  
☎ : 02 32 92 18 85

**DIEPPE** : Maison des associations,  
14 rue Notre Dame  
chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois, 15h00-18h00  
✉ : [solidairesdieppe@gmail.com](mailto:solidairesdieppe@gmail.com)